PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Votre établissement a été retenu pour mettre en place *La Mallette des parents*. La nécessité de nouer ou développer des liens avec les familles rend plus que jamais nécessaire un véritable partenariat entre l'institution scolaire et les parents d'élèves. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche favorisant une meilleure « participation » des parents à la réussite scolaire de leurs enfants et à la vie de leur établissement.

Les relations entre l'établissement et les parents d'élèves se construisent parfois sur un malentendu. Les parents peuvent avoir l'impression d'être plus « convoqués » qu'invités tandis que certains d'entre eux se déchargent de toute la scolarité sur l'École ou se montrent très critiques à l'égard de l'institution. Les établissements font parfois le constat d'élèves en retard, absents ou dont ils jugent le comportement inacceptable. De leur côté, les parents s'interrogent dans certains cas sur l'intérêt de réunions où certains d'entre eux n'osent pas prendre la parole et ne se sentent pas reconnus pour ce qu'ils sont, à savoir les responsables légaux de l'éducation de leurs enfants. D'où la nécessité de lever ces malentendus et de créer des relations de confiance mutuelle.

La Mallette des parents doit permettre d'améliorer le dialogue entre l'institution scolaire et les parents d'élèves en aidant ces derniers à trouver les réponses aux questions qu'ils se posent à l'entrée en sixième.

- Comment se tenir au courant de ce qui se passe au collège concernant leur enfant ?
- Qu'attendent les professeurs des élèves et de leurs parents ?
- Comment les parents doivent-ils s'y prendre pour aider leur enfant à faire ses devoirs ?
- Comment lui apprendre à devenir autonome et responsable ?

Dans **une dynamique de coéducation** et de partenariat entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, il ne s'agit pas uniquement de transmettre des informations, mais d'accompagner les parents de façon à les rendre acteurs de la réussite de leurs enfants. L'ensemble des professionnels de l'Éducation nationale y contribue. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place au sein de chaque académie d'un référent parents d'élèves chargé d'impulser la politique académique de développement de la participation des parents et de veiller à la cohérence et à la complémentarité des dispositifs de soutien à la parentalité.

L'espace du collège est un lieu d'échanges et de rencontres ; pour que ces rencontres se passent au mieux, les intervenants de *La Mallette des parents* ont pour objectif de rendre l'École et ses attentes lisibles par tous. Les intervenants de ce dispositif mettent tout en œuvre pour trouver les modes de communication les plus adaptés afin de s'adresser à tous les parents et, en particulier, de communiquer avec ceux qui ne sont pas naturellement proches de l'École et de ses acteurs. Par conséquent, la nécessité de « trouver le ton juste » s'avère indispensable.

Je suis convaincu que ce dispositif permettra d'instaurer et de développer une dynamique de confiance et de responsabilité partagées dans les 1300 établissements qui, comme le vôtre, vont le mettre en œuvre durant l'année scolaire 2010-2011. ■

Jean-Michel BLANQUER
Directeur général de l'enseignement scolaire

LA MALLETTE EN PRATIQUE

Les ateliers-débats ont plusieurs finalités. Ils visent à mieux faire connaître le fonctionnement de l'établissement et des équipes ; ils cherchent à créer un rapport de confiance avec les parents, dans une dynamique de responsabilité partagée. Ces débats sont aussi des moments de convivialité. Une collation est prévue, partie intégrante de la démarche. Une progressivité doit être mise en œuvre entre les trois ateliers-débats.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC LES PARENTS SUR LE DISPOSITIF ?

Ce dispositif est dédié à tous les parents d'élèves de sixième sur la base du volontariat.

Les parents sont informés du dispositif :

- lors de la réunion de rentrée ;
- par le biais d'une information dans le carnet de liaison ;
- par tout type de moyen de communication individuel (courrier personnalisé, appels téléphoniques du collège, SMS, entretiens…). Les plus efficaces sont : un appel téléphonique personnalisé et un SMS en début d'année scolaire ; un rappel avant chaque débat.

Cette information est également relayée par les associations partenaires.

QUI ANIME ?

L'animation doit être, si possible, assurée par un binôme : un professeur volontaire et un autre acteur du collège (principal, principal adjoint, CPE, assistante sociale…).

SUR QUI PEUT-ON S'APPUYER EN FONCTION DES THÉMATIQUES ?

- Un enseignant du premier degré ou un directeur d'école pour le lien avec le CM2 ;
- un représentant d'association de parents d'élèves : dans ce cas, il convient de veiller à ce que cette présence facilite les échanges et ne fasse pas écran entre les parents et les représentants du collège ;
- des parents, les médiateurs scolaires, des adultes relais au sein de la communauté du collège, des associations de quartier, pour faciliter le dialogue lors des réunions et assurer la traduction le cas échéant.

QUELLES MODALITÉS PRATIQUES ?

Le lieu choisi pour la réunion traduit la volonté d'échange et de partage. Les chaises doivent être disposées en rond pour que toutes les personnes présentes soient sur le même plan. Les représentants de l'établissement se répartissent parmi les parents.

Matériel à prévoir :

- collation ;
- équipement audiovisuel ;
- exemplaires du livret d'accueil ;
- deux exemplaires du DVD *Cap sixième*.

SELON QUEL CALENDRIER ?

Au cours du premier trimestre scolaire, et le plus tôt possible, pour le premier atelier-débat, de façon à organiser le troisième début janvier. ■

TROUVER LE TON JUSTE

Ces débats ne se présentent pas sous la forme de « cours » à destination des parents. Ils ne constituent pas des injonctions, mais une occasion d'échanges visant à créer un lien de confiance avec l'École et ses acteurs qui se proposent d'écouter et d'accompagner les familles. Il faut essayer de trouver un juste milieu entre le « bavardage » et le trop-plein d'informations.

ÊTRE TRANSPARENT SUR L'OBJECTIF

Le contrat de ces débats peut être clarifié de façon simple : « *L'idée est que votre enfant se sente mieux et réussisse mieux* ». L'animateur doit éviter tout jargon de l'Éducation nationale, ainsi que les sigles. Le débat doit se limiter au **champ de compétence de l'École, c'est-à-dire la réussite scolaire des enfants**. L'École ne peut pas régler tous les problèmes : « *On peut vous accompagner sur certains points, mais on ne pourra pas répondre à tout* ». Il faut bien avoir conscience des limites de ce que l'on propose, et l'indiquer si besoin, tout en prévoyant des contacts possibles : « *Nous pouvons vous indiquer quelle est la personne appropriée à laquelle vous adresser sur cette question.* »

Il faut aussi attirer l'attention des parents sur les **possibilités d'entraide** : une réunion collective peut redonner confiance et estime de soi aux parents qui comprennent qu'ils ne sont pas seuls dans leur situation ; elle peut leur permettre d'échanger sur leurs problèmes mais aussi sur les solutions possibles.

UN TON NI COMPASSIONNEL...

Être à l'écoute ne signifie pas que les parents doivent s'engager dans un récit détaillé de leurs problèmes et de ceux de leur famille. Il faut **trouver un**

équilibre entre la liberté de parole et le respect de la vie privée. Si les parents dévoilent trop leur intimité en public, il est nécessaire pour l'animateur de les orienter vers les personnes ressources de l'établissement.

... NI CULPABILISANT

L'animateur doit lancer des problématiques sans poser de questions qui obligeraient les parents à se justifier. Même si l'intention première de ces questions est de mieux comprendre pour mieux éclairer, ce n'est pas le rôle de ces réunions collégiales, qui ne doivent **pas être des investigations**.

L'animateur évitera aussi de se poser en donneur de leçons ; pour cela, il pourra privilégier des **formules du type** « *Comment pourrait-on… ?* ».

Il est impératif de centrer le débat sur les **solutions à trouver ensemble** aux problèmes évoqués (en précisant bien que ces solutions sont rarement immédiates, qu'il faut les tenter, les améliorer ou les modifier le cas échéant).

LA RELATION DE CONFIANCE

Un **élément central de la réussite scolaire** repose sur la confiance que les parents ont dans l'École. Cette confiance constitue le fil rouge des trois débats. Si la famille entretient un climat de suspicion envers l'École et ne porte pas un regard positif sur celle-ci, l'enfant est pris entre deux discours différents, voire contradictoires, et ses résultats risquent de s'en ressentir. Inversement, l'École doit se souvenir que ce sont les parents d'élèves qui sont légalement responsables de l'éducation de leurs enfants. ■

UTILISATION
DU DVD ET DES FICHES-SUPPORT

LE DVD

Le DVD ***Cap sixième*** peut être utilisé en amorce du débat, par séquences n'excédant pas cinq minutes, comme support de l'échange.

LES FICHES

Ces fiches sont destinées aux animateurs des ateliers-débats. Elles ne constituent pas un mode d'emploi à suivre strictement. Tout ne se « calibre » pas, les ateliers-débats reposent sur les interactions entre animateurs et parents, ainsi qu'entre parents entre eux. Toutefois, il est possible d'anticiper.

Le travail de préparation doit permettre d'harmoniser les positions entre les animateurs. Ceux-ci préparent les **étapes du débat** et les **questions** susceptibles de le relancer. Ces fiches en proposent quelques-unes.

Elles ne sont qu'une amorce de l'échange, qui se fait ensuite essentiellement à partir des interventions des parents.

Avec les réserves mentionnées dans la fiche « Trouver le ton juste », les parents doivent être encouragés à donner leur point de vue et les animateurs ne doivent pas hésiter à relancer :

- *Quelles questions souhaitez-vous poser sur tel ou tel point évoqué dans le DVD ?*
- *Y a-t-il d'autres informations qui vous seraient utiles ?*
- *Qu'est-ce que vous en pensez ?*
- *Êtes-vous d'accord ?*

Au cours des débats, une certaine improvisation est propice aux échanges entre les parents eux-mêmes. Si le débat est préparé de façon trop détaillée, l'animation court le risque d'être trop dirigiste. ■

COMMENT AIDER MON ENFANT

Débat n°1

Le chef d'établissement introduit le premier atelier-débat et le cas échéant organise une visite de l'établissement. Toutefois, ce débat n'est pas une reprise de la réunion de rentrée, au cours de laquelle l'ensemble des acteurs de l'établissement a été présenté de façon systématique. Il permet d'approfondir cette présentation.

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE APRÈS AMORCE PAR LE DVD

Deux facteurs essentiels contribuent à la réussite scolaire d'un enfant : la confiance que ses parents ont dans l'École, et l'accompagnement de sa scolarité. La confiance se construit par étapes et grâce au dialogue. Ce premier débat, centré sur l'accompagnement à la scolarité, est une étape de cette construction.

Le temps des devoirs est un moment clé dans la scolarité d'un enfant. Il vise à « l'appropriation » des contenus et des méthodes découverts en classe. Pour cela, la question de l'organisation est essentielle et tous les parents peuvent y contribuer. C'est ainsi que l'enfant apprend à réussir par lui-même et à développer **son autonomie**. La présence d'un adulte, qui l'encourage dans ses efforts et manifeste son intérêt **sans l'aider nécessairement dans son travail**, est une aide précieuse dans l'accompagnement à la scolarité.

Accompagner la scolarité d'un enfant, c'est aussi cultiver sa **curiosité intellectuelle**, son **désir d'apprendre**. Les **volets culturel et sportif** de l'accompagnement éducatif y contribuent, ainsi que le volet **langue vivante**. Les **jeux de société et de développement cognitif** comme les échecs…, les activités en rapport avec **le développement durable, la solidarité,** contribuent également à cette ouverture d'esprit qui permet de développer sa personnalité et de créer un lien entre l'École et le monde extérieur. En effet, ce lien donne sens aux apprentissages et favorise la réussite de l'élève.

THÈMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ABORDÉS

➔ Les débats ne portent que sur **la dimension éducative**.

Ainsi pourront être abordées les questions relatives à la mixité et au respect entre les filles et les garçons. En revanche toute question relevant du juridique, de l'économique ou du social doit être traitée par un service spécialisé dont les coordonnées sont communiquées par l'établissement.

➔ Il n'y a **pas de solution idéale** pour aider son enfant.

Ces réunions ne cherchent pas à proposer des recettes. Elles veulent aider les parents à formuler leurs difficultés et à mutualiser leur **expérience avec d'autres parents**.

➔ **Tous les parents peuvent aider leur enfant.**

Un parent peut penser qu'il n'est pas assez instruit ou que sa culture ne lui permet pas de comprendre suffisamment les attentes de l'École. Or, **le fait d'être parent** permet déjà d'aider son enfant par son **soutien** et sa présence. **Le parent idéal n'existe pas** : tout parent a la possibilité d'accompagner son enfant. Les réunions sont souvent l'occasion, de la part des parents, d'échanger des stratégies d'aide auxquelles l'animateur n'aurait pas nécessairement pensé.

➔ **Travailler en classe ne suffit pas**. Il faut aussi assimiler et réinvestir par soi-même ce qui a été vu en cours et s'ouvrir sur le mode extérieur (sport, culture…).

C'est ce que permet **le travail personnel à la maison**.

➔ On apprend **avec le soutien des adultes** plutôt que dans le conflit.

Un enfant qui rencontre des difficultés ne doit pas être culpabilisé mais soutenu. Faire ses devoirs doit devenir **une habitude**. Créer les conditions favorables à la mise au travail est une aide précieuse pour l'enfant et ne doit pas être source de disputes.

➔ **Les parents ont un rôle à jouer même si leur enfant bénéficie de l'accompagnement éducatif.**

S'informer du travail fait par l'enfant et l'interroger sur l'intérêt qu'il en retire sont pour lui un encouragement et un soutien à participer aux activités proposées.

➔ **L'accompagnement éducatif est l'occasion de venir au collège** et d'échanger sur la scolarité de l'élève.

➔ **Les associations de quartier et les équipes d'encadrement des activités sportives et culturelles peuvent aussi compléter l'action de soutien à la parentalité.**

QUESTIONS

Chacun des participants se présente avant que le débat ne commence.

- *Comment peut-on aider son enfant en sixième ?*

Insister sur les « solutions » que les parents présents ont trouvées pour aider leur enfant, même s'ils avaient l'impression au départ qu'ils n'y arriveraient pas : lui parler de sa journée, regarder le carnet de liaison, lui demander s'il a compris le cours, s'il sait s'organiser pour faire les devoirs, passer du temps à côté de lui. Lui demander, par exemple, ce qu'il a appris et manifester de la curiosité pour ces savoirs nouveaux, sans nécessairement l'interroger tout de suite sur les notes qu'il a pu obtenir…

- *Si l'on se pose une question sur les devoirs de son enfant, qui peut aider à y répondre ?*

L'enfant, un autre parent, un frère ou une sœur aînés, un camarade de classe, un intervenant de l'accompagnement éducatif…

- *Connaissez-vous un lieu culturel (cinéma, maison de la culture, musée, club…) que vous avez envie de faire connaître aux autres parents ?*

Questions que les animateurs ont préparées :

- ……
……
……

- ……
……
……

- ……
……
……

- ……
……
……

➔ .....
.....
.....

➔ .....
.....
.....

➔ .....
.....
.....

Les parents sont invités à réfléchir à des sujets dont ils souhaiteraient parler lors de la prochaine rencontre.

UN BILAN INTERMÉDIAIRE : COMPRENDRE OÙ EN EST MON ENFANT ?

Débat n°2

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

À ce stade de l'année et des ateliers-débats, les parents se posent des questions sur **les premiers résultats** de leur enfant : notes, mais aussi éventuelles sanctions. Il faut **partir de ces interrogations** en veillant à maintenir le lien de confiance et en insistant sur les solutions possibles.

THÈMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ABORDÉS DANS LE DÉBAT

Premières notes et appréciations

La note peut paraître en décalage par rapport à l'appréciation. Il faut insister sur l'importance de l'appréciation qui précise la manière dont l'élève peut progresser. C'est dans cette perspective de progrès qu'il faut lire les notes et les appréciations sur les devoirs, les bilans intermédiaires et dans les bulletins trimestriels. Sans maîtriser soi-même les contenus sur lesquels portent les devoirs, il est ainsi possible de **participer aux progrès** de son enfant et de les encourager.

Autres outils d'évaluation que les notes : connaissances, capacités, attitudes des compétences du socle commun

La notion de compétence du socle commun, déclinée en connaissances, capacités et attitudes, permet d'expliquer en termes simples que l'on peut agir sur l'un de ces domaines et constater des progrès : une meilleure attitude favorise la concentration, développe la capacité à produire un travail personnel et à acquérir des connaissances.

Les acquisitions éducatives

Les règles de vie au collège : règlement intérieur et sanctions.

Les règles de vie doivent faire l'unanimité dans la communauté éducative et incarner la confiance réciproque des parents et des acteurs de l'établissement. Elles garantissent **la sécurité** de chaque enfant et lui permettent d'étudier dans un **climat serein**. C'est pourquoi, en cas de nécessité, la sanction individuelle, qu'elle soit positive ou négative, est garante de ces règles de vie. Si l'élève a eu un avertissement ou un blâme, il est important que les parents réagissent immédiatement. Ils peuvent faire appel de la décision d'un conseil de discipline. Le respect de l'assiduité au cours doit faire l'objet d'une vigilance particulière de leur part. Ce double aspect des droits et des devoirs doit être explicité de façon approfondie, afin que les parents comprennent qu'il est l'enjeu de l'équilibre collectif dans l'établissement.

ANIMATION DU DÉBAT

Chacun des participants se présente avant que le débat ne commence.

L'atelier-débat de mi-trimestre est l'occasion d'échanger après un rappel de ce qui a été évoqué au premier débat (un cadre d'apprentissage à mettre en place à la maison…).

Ce qui a fonctionné ou non à la suite du premier débat…

➔ *Comment parler de ses résultats et des appréciations des professeurs avec son enfant ? Comment l'aider à progresser ? À améliorer son attitude ?*

On invite les parents à ne pas confondre attention et passivité. On insiste sur le fait qu'être « sage à l'école » ne suffit pas, et que le but de la scolarité est « d'apprendre et de réussir son parcours scolaire », quelle que soit l'orientation choisie.

➔ *Comment l'accompagner vers l'autonomie et vers une participation à la vie du collège ? Comment donner du sens à sa scolarité, à ses apprentissages ?*

Questions que les animateurs ont préparées :

➔ ……

……

➔ ……

……

……

BILAN DES PREMIERS ATELIERS-DÉBATS

Débat n°3

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Cet atelier-débat ayant lieu fin décembre, ou, au plus tard, début janvier, il permet de revenir sur la façon dont les parents ont pu intégrer les questionnements des premiers ateliers-débats et la vie au collège.

1) QUESTIONS

Chacun des participants se présente avant que le débat ne commence.

➔ Y a-t-il des questions que vous souhaiteriez aborder sur le système éducatif, le fonctionnement de l'établissement (le conseil d'administration, le conseil de discipline, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le CDI, la salle informatique, la gestion des absences et le CPE, la cantine et le gestionnaire, les sorties scolaires, la prise en charge d'un enfant malade, le remplacement d'un professeur absent …) ?

➔ Avez-vous des sujets dont vous souhaitez parler : l'accompagnement éducatif dans l'établissement, le cartable en ligne, le B2i, la sécurité au sein et aux abords du collège… ?

2) QUESTIONS QUE LES ANIMATEURS ONT PRÉPARÉES :

➔ ……

……

➔ ……

……

➔ .....

.....

➔ .....

.....

➔ .....

.....

➔ .....

.....

3) LIEN AVEC DES ACTIONS EXISTANTES EN INTERNE DANS L'ÉTABLISSEMENT OU EN EXTERNE DANS DES STRUCTURES PARTENARIALES

➔ Actions spécifiques destinées aux parents telles que « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ».

➔ Actions de soutien à la parentalité offertes dans les différents dispositifs comme les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les dispositifs de réussite éducative (DRE).

➔ Numérique :

- développement du cartable en ligne ;
- communication par le site du collège ;
- création d'un journal numérique des parents ou d'un forum parents du collège.

➔ Lien avec un atelier linguistique existant…